

# Communiqué de presse

Évry, le 14 mai 2008

## La modulation des indemnités des Conseillers généraux bientôt mise en place

Annoncé par Michel Berson lors de son élection à la Présidence du Conseil général de l'Essonne le 20 mars dernier, le principe de modulation des indemnités allouées aux Conseillers généraux en fonction de leur participation aux séances plénières et aux réunions de la commission permanente est désormais inscrit à l'article 20 du règlement intérieur adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 14 avril 2008.

La séance publique du 23 juin prochain en fixera le montant.

Michel Berson proposera à l'Assemblée départementale que la modulation entraîne une perte d'indemnités de 113 € par absence pour un Vice-président et de 89 € pour un Conseiller général.

Contact : Mélanie DUCLOS  
Téléphone : 01 60 91 91 20  
Portable : 06 83 98 26 65  
Télécopie : 01 60 91 91 24  
E-mail : [mduclos@cg91.fr](mailto:mduclos@cg91.fr)

